



LE 25 JUIN 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le mardi 25 juin 2019 à 18 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, la greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi.

Également présente: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absence motivée : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9057-250619 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

9058-250619 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

9059-250619 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1247**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 3 juin 2019 ;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le règlement 1247 modifiant le règlement 1243 afin de diminuer la dépense et l'emprunt d'un montant de 312 200 \$ décrétant des travaux pour *la construction d'une piscine intérieure adjacente au Pavillon Le Boisclair et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 11 687 800 \$, remboursable en vingt (20) ans.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'était présente.

9060-250619 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 45.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe